



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
31/08/2020

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
31/08/2020

**Excusée représentée** : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

**Absente** : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-80 :** Lancement procédure mise en péril bâtiment Famille MARC au Pradel

Monsieur le Maire explique qu'après plusieurs interpellations du voisinage concernant l'état de délabrement du bâtiment sis au « Pradel », référencé CP 158 au cadastre, appartenant à la famille MARC. Un courrier recommandé a été adressé le 19 mai 2020 à l'ensemble des propriétaires leur demandant de mettre en sécurité ce bâtiment dans un délais d'un mois.

Aucuns travaux n'ayant été effectués à ce jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer une procédure de mise en péril.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en péril, à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.